

## Les valeurs de la Fondation ParticipeDON

**RESPECT**  
**CONFIDENTIALITÉ**  
**EMPATHIE**  
**SOUTIEN**

« Sainte-Julie a la réputation d'être une ville aisée, mais aucun de nous n'est à l'abri de difficultés financières temporaires dues à une perte d'emploi, à la maladie, à une séparation ou autre. Personne ne devrait avoir honte de réclamer de l'aide pour permettre à son enfant de poursuivre une activité, d'autant plus que nous croyons que c'est une façon de lutter contre le décrochage scolaire et la délinquance juvénile ».



Mme Suzanne Roy,  
maire de Sainte-Julie et  
fondatrice de ParticipeDon



« Je suis fier d'agir à titre de président de la Fondation ParticipeDon et que mon entreprise s'y implique non seulement à titre de gouverneur, mais aussi comme partenaire de premier plan dans l'organisation d'activités de financement. C'est une cause qui me tient particulièrement à cœur. Chaque année, grâce à la Fondation, nous faisons une différence importante dans la vie de plus d'une vingtaine d'enfants. Cela nous rappelle que les besoins sont importants et qu'il faut continuer notre mission. »



M. Michel Couture,  
propriétaire de Ski Saint-Bruno  
et président de ParticipeDon



Maison de l'Entraide  
1718, rue Principale  
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W7  
450 649-4569  
maisonentraide@videotron.ca  
www.maisondentraide.com

Fondation ParticipeDon  
Mélanie Brisson, responsable  
des communications  
450 922-7112  
mbrisson@ville.sainte-julie.qc.ca



Participe**DON**

Guide du  
bénéficiaire

## La Fondation ParticipeDON en bref...

La Fondation ParticipeDon a été mise sur pied en 2008 par la mairesse de Sainte-Julie, madame Suzanne Roy. Elle est dirigée par un conseil d'administration formé de représentants issus des milieux économique, juridique, municipal et sociocommunautaire.

Sa mission est de maintenir dans leurs activités sportives, culturelles, sociales ou académiques les enfants julievillois dont les parents vivent des difficultés financières temporaires.

L'organisme, qui vient en aide à une vingtaine d'enfants chaque année, est supporté par de fidèles et généreux gouverneurs : les Résidences Soleil, la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, le journal L'Information, Ski Saint-Bruno et la Ville de Sainte-Julie.

La Fondation ParticipeDon a mandaté La Maison de l'Entraide de Sainte-Julie pour :

- 1- recevoir les demandes d'aide financière afin de garantir l'anonymat des requérants;
- 2- distribuer les fonds aux familles concernées une fois que le dossier a été approuvé par le comité responsable du traitement des demandes d'aide financière.

Ce comité analyse les demandes sur une base anonyme. Seuls les administrateurs de La Maison de l'Entraide connaissent l'identité des demandeurs. En effet, cette information n'est pas communiquée au comité et ce, par souci de confidentialité et de respect de la vie privée des requérants.



## TRAITEMENT DES DEMANDES

1. Toute personne désirant obtenir une aide financière de la fondation ParticipeDon doit s'adresser à La Maison de l'Entraide de Sainte-Julie. Cette aide financière peut servir à payer des frais d'inscription ou de l'équipement, par exemple.

### Critères à respecter :

- L'aide financière doit servir à maintenir l'enfant dans une activité qu'il pratique déjà;
- L'incapacité du parent de payer pour cette activité doit résulter d'une difficulté temporaire\*.

\* Compte tenu du critère de difficulté temporaire, toute demande d'aide est systématiquement réévaluée chaque année par le comité responsable.

2. Suite au dépôt d'une demande à La Maison de l'Entraide, cette demande est analysée de façon anonyme par un comité de la Fondation ParticipeDon.

### Les membres de ce comité ne connaissent pas l'identité des requérants.

Suite à l'étude du dossier, ce comité approuve la demande, s'il y a lieu, et détermine le montant octroyé.

3. La Maison de l'Entraide confirme au demandeur l'octroi de l'aide financière, s'il y a lieu, et verse le montant accordé.

